Communication du Conseil Participatif

Commission Sécurité Ecoles

La commission « Sécurité Ecoles » est composée de 12 membres
A la demande des élus, nous avons examiné la situation aux abords de l'école du Centre. Pour ce faire, nous nous sommes déplacés à deux reprises pour essayer d'identifier et de comprendre les problèmes qui se posent pour la sécurité des enfants et de leurs parents ou accompagnants.
Les problèmes principaux que nous avons relevés concernent

- le respect des règles de circulation
- le respect du cheminement piétonnier place du Marché
- le passage piétonnier à l'entrée de la Place du Marché
- l'éclairage insuffisant de certains passages piétons
- la lisibilité de certains panneaux.

Pour essayer d'y apporter des solutions pragmatiques (à court-, moyen- et long-terme) tenant compte de l'importance du problème, de l'efficacité de la solution proposée et du coût de réalisation, nous avons proposés les points suivants à l'approbation du Conseil Municipal

- Campagne d'information et de sensibilisation
- Verbaliser (en dernier recours) pour des infractions graves (vitesse, stationnement sur une place handicapé, etc…)
- Améliorer la signalisation

La présentation de nos propositions à l'équipe pédagogique et aux représentants des parents d'élèves a été appréciée.
Un courrier a été adressé aux parents d'élèves par l'intermédiaire du cahier de correspondance.
Un article sensibilisant a également « t publié dans le bulletin municipal
La réalisation des points suivants est en cours

- Amélioration de l'éclairage de certains passages piétons
- Mise en place de panneaux lumineux informatifs,
- Pose de silhouettes d'enfants réalisés par les services techniques